



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE

LAON, le 21 juin 2018

Cabinet du Préfet – Service des Sécurités
Pôle prévention, police administrative et sécurité

Affaire suivie par : C. Dewailly
Tél. : 03.23.21.82.12
Mél. : pref-delinquance@aisne.gouv.fr

Le Préfet de l'Aisne

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets relatif à l'amélioration du lien entre les forces de sécurité de l'État et la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de sécurité prioritaire (ZSP).

Réf. : Circulaire ministérielle en date du 3 mai 2018, relative aux orientations pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Renforcer les liens entre les forces de sécurité de l'État (police et gendarmerie nationales) et la population constitue un enjeu majeur pour le Gouvernement. L'amélioration de leurs relations contribue à assurer la cohésion sociale et notamment entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville ainsi que les zones de sécurité prioritaire.

Un appel à projets national spécifique est lancé afin de répondre à cette priorité. Les porteurs de projets (collectivités, associations ou services de sécurité de l'État) souhaitant soumettre un projet innovant, devront répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Les actions doivent être destinées aux habitants des QPV et/ou des ZSP. Une attention particulière sera portée aux actions en faveur **des jeunes de 12 à 25 ans**.
- Les actions ayant un impact dans la durée et s'inscrivant dans une démarche globale et partenariale, seront privilégiées.
- Les actions devront impliquer de manière active les forces de sécurité de l'État et la population.
- Les actions mises en œuvre devront répondre au moins à l'une des finalités suivantes :
 - informer, sensibiliser et communiquer auprès de la population sur les différents métiers des forces de sécurité de l'État, ainsi que sur les activités menées ;
 - permettre les échanges et faciliter la communication entre la population et les forces de sécurité de l'État ;
 - agir sur les représentations mutuelles, faire évoluer ces représentations, déconstruire les stéréotypes ;
 - comprendre la manière dont la population perçoit et pratique l'espace public (sentiment d'insécurité, stratégie d'évitement de certains endroits, mobilier urbain, dégradations, ...) ;
 - promouvoir la citoyenneté.

Les porteurs de projets sont invités à communiquer leur demande de subvention (dossier CERFA 12156*05), accompagné de leur RIB, par voie postale à la préfecture de l'Aisne – cabinet du préfet – services des sécurités – pôle prévention, police administrative et sécurité – 2 rue Paul Doumer – 02010 LAON cedex ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-delinquance@aisne.gouv.fr.

Je vous précise que **chaque projet doit comprendre un dispositif d'évaluation qualitative.**

Les dossiers complets devront être transmis au plus tard **le 25 juillet 2018, délai de rigueur.**

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.



Nicolas BASSELIER